

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1321

3 décembre 2005

SOMMAIRE

Acqua Marcia International S.A., Luxembourg . . .	63371	Mathis Prost S.A., Sandweiler	63394
Andava Holding S.A., Luxembourg	63397	Metzler J-M Oswald, S.à r.l., Luxembourg	63395
Artal International S.A., Luxembourg	63402	Mexico Investments B.V., Luxembourg Branch, S.à r.l., Luxembourg	63362
Artal International S.A., Luxembourg	63402	MH-SH S.A., Luxembourg	63372
Atlantico S.A.H., Luxembourg	63374	Nord Immo S.A., Luxembourg	63372
BM Place d'Armes S.A., Luxembourg	63394	Officeline, S.à r.l., Steinsel	63397
Carrus Finances S.A.H., Luxembourg	63393	Paragon Mortgages No 3 S.A., Luxembourg	63363
Caves St Rémy-Desom, S.à r.l., Remich	63362	Penucha & Co S.A., Luxembourg	63397
Cloinvest S.A., Luxembourg	63375	Perminvest Holding S.A., Luxembourg	63376
Cored International Holding S.A., Luxembourg	63363	Philip Morris Luxemburg S.A., Windhof-Koerich	63373
Cored S.A., Luxembourg	63363	Polymark Trading (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	63397
Counoise S.A., Luxembourg	63376	Polyrecycle S.A., Grevenmacher	63401
Counoise S.A., Luxembourg	63376	Polyrecycle S.A., Grevenmacher	63401
DEL Co., Luxembourg	63364	Rowil S.A., Luxembourg	63395
Dentsply Benelux, S.à r.l., Luxembourg	63399	S.I.I.C. S.A., Société d'Investissements Immobili- ers et Commerciaux, Luxembourg	63399
Dentsply Europe, S.à r.l., Luxembourg	63398	Sideral Holding S.A., Luxembourg	63371
East Western S.A., Luxembourg	63408	Sideral Holding S.A., Luxembourg	63371
Electrofina S.A.H., Luxembourg	63374	Socazur S.A., Strassen	63400
Emko, S.à r.l., Bergem	63393	Société Européenne d'Isolation S.A., Luxem- bourg	63364
Ets Neu, successeur Jean-Marie Arens, S.à r.l., Luxembourg	63396	Société Financière d'Entreprises	63376
FFA Investment S.A., Luxembourg	63362	Société Financière d'Entreprises S.A.H., Luxem- bourg	63373
FFA Investment S.A., Luxembourg	63362	Star Group Holding S.A., Luxembourg	63374
Fiduciaire de Belair, S.à r.l., Luxembourg	63395	Stelth Holding S.A., Luxembourg	63407
Forest For Ever S.A., Luxembourg	63373	Stelth Holding S.A., Luxembourg	63407
FREDI Financière de Recherche et Développe- ment Industriel S.A., Luxembourg	63375	Syz & Partners Europe S.A., Luxembourg	63373
FREDI Financière de Recherche et Développe- ment Industriel S.A., Luxembourg	63373	Tegola International S.A., Luxembourg	63396
Franimmo S.A., Luxembourg	63375	Thalie S.A., Luxembourg	63395
Gestador S.A., Luxembourg	63372	Tradition Eurobond S.A., Munsbach	63375
GRN Participations S.A., Luxembourg	63394	Tradition Luxemburg S.A., Luxembourg	63376
GRN Participations S.A., Luxembourg	63394	Trenubel S.A., Luxembourg	63408
GRN Participations S.A., Luxembourg	63394	Vitas Capital Investments S.A., Luxembourg	63377
InterLangues S.A., Luxembourg	63398	Vitas Capital Investments S.A., Luxembourg	63393
Irone S.A.H., Luxembourg	63374	Well S.A., Luxembourg	63396
J. Hirsch & Co International, S.à r.l., Luxembourg	63400	Well S.A., Luxembourg	63396
KA Finance, S.à r.l., Luxembourg	63372	World Project, S.à r.l., Howald	63371
KN Holding S.A., Luxembourg	63363	WP Roaming III, S.à r.l., Luxembourg	63402
KN Holding S.A., Luxembourg	63363	Zarattini Advisory S.A., Luxembourg	63400
Lesmuses S.A., Luxembourg	63401		
Lhêtre, S.à r.l., Luxembourg	63396		
Mathis Prost Grevenmacher S.A., Sandweiler	63395		

CAVES ST REMY-DESOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5521 Remich, 9, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 19.799.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 juillet 2005.

CAVES ST REMY-DESOM, S.à r.l.

P. Desom

Le gérant

(062444.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

MEXICO INVESTMENTS B.V., LUXEMBOURG BRANCH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 109.255.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 1^{er} avril 2005, le conseil de gérance de la société MEXICO INVESTMENTS B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Teleport Boulevard 140, 1043EJ Amsterdam, Pays-Bas (la Société), enregistrée auprès du Registre «Kamer van Koophandel en Fabrieken voor Amsterdam» sous le numéro 34 22 31 61, a décidé la création d'une succursale au Luxembourg, dont l'activité est celle d'une société holding relative à des participations mexicaines.

Le Conseil de Gérance est composé de Mme Eleonora Jongsma, née le 10 mars 1967 à Schagen (Pays-Bas), dont l'adresse est 3^e Schinkelstraat 40, 1075 TM, Amsterdam, Pays-Bas, en tant que Gérant A, la société ING MANAGEMENT (NEDERLAND) B.V., dont le siège social est Teleport Boulevard 140, 1043EJ, Amsterdam, Pays-Bas, en tant que Gérant A, et M. Johan Dejans, né le 17 novembre 1966 à Aarschot (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant B.

Le Conseil de Gérance a de plus décidé ce même jour de nommer M. Johan Dejans, né le 17 novembre 1966 à Aarschot (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que représentant permanent de la Succursale pour une période indéterminée, avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEXICO INVESTMENTS B.V., LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062324.3/2460/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

FFA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 88.600.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05938, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063002.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

FFA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 88.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05939, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063001.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

PARAGON MORTGAGES No 3 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 74.112.

EXTRAIT

Le liquidateur de la société PARAGON MORTGAGES N° 3 S.A. a décidé de transférer le siège social vers le 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg avec effet au 30 juin 2005.

PARAGON MORTGAGES No 3 S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062884.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

CORED INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.978.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour CORED INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(062885.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

CORED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.513.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour CORED S.A.

Signature

(062887.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

KN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 34.831.

Le bilan au 30 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Signature.

(063686.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

KN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 34.831.

Les comptes consolidés au 30 décembre 2004, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07187, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Signature.

(063688.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

SOCIETE EUROPEENNE D'ISOLATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 88.681.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Signature.

(062889.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

DEL Co., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 109.350.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of July.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) M^e François Brouxel, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, duly represented by M^e Eric Sublon, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a power of attorney under private seal given on July 12, 2005;

2) M^e Georges Gudenburg, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, duly represented by M^e Eric Sublon, prenamed,

by virtue of a power of attorney under private seal given on July 12, 2005.

Such powers of attorney, after having been signed Ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration.

The appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability corporation («société anonyme») governed by the relevant laws and the present Articles:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares in the future, a Luxembourg company in the form of a société anonyme, under the name of DEL Co. (hereafter referred to as the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of directors of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

Furthermore the object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in whatever form in any enterprise or any private Company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may borrow and proceed to the issuance of bonds and debentures within the limits of Law.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, which have been entirely paid in.

The Company may, to extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The authorized capital is fixed at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) to be divided into five thousand (5,000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The subscribed and authorized capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

Furthermore, the board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without issue premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Art. 6. The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Shares may be issued or converted at any time under bearer or registered form, at the election of the shareholder.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association may be validly amended if at least one-half of the capital is present or represented, by a majority of shareholders representing at least two third (2/3) of the votes of the shareholders present or represented. The nationality of the Company may only be changed with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice on thirtieth of the month of November at two p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 9. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

The directors may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 11. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company and the representation of the Company for such management, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors), under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s), who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their compensation.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by joint signature of any two directors or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 14. In the execution of their mandate, the directors are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several auditors. The general meeting of shareholders shall appoint the auditors for a period of one year, and shall determine their number and remuneration.

The term of office of the auditors shall end at the end of each annual general meeting of shareholders; they may be re-elected.

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on June first of each year and shall terminate on May thirty-first of the following year.

Art. 17. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each financial year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title IV. Winding-up - Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 19. All matters not expressly governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, such as amended.

Transitory measures

1- The first accounting year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on May 31, 2006.

2- The first annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice on November 30, 2006 at 2 p.m.

Subscription - Payment

The subscribers, duly represented, have subscribed and paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital (EUR)	Paid-in capital (EUR)	Number of shares
Mr. François Brouxel, prenamed	30,900.-	30,900.-	309
Mr. Georges Gudenburg , prenamed	100.-	100.-	1
Total	31,000.-	31,000.-	310

The three hundred and ten (310) shares of the Company have been fully paid-in by the subscribers so that the amount of thirty-one thousand (EUR 31,000.-) is at the free disposal of the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office of the Company is set at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

2. The number of directors is fixed at 3 and the number of auditor at 1 (one).

3. The following persons are appointed directors:

- M^e François Brouxel, lawyer, born in Metz (France), on September 19, 1966, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- M^e Georges Gudenburg, lawyer, born in Luxembourg, on November 11, 1964, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Mr. Dariusz Mazur, businessman, born in Gdansk (Poland) on November 16, 1962, residing in 81-832 Sopot, ul. Mickiewicz 33, Poland.

4. The company OLIVIER FERRER EXPERT- COMPTABLE ET FISCAL, S.à r.l., with registered office in L-1222 Luxembourg, 6, rue Beck, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 97.326 is appointed auditor;

5. The term of office of the directors and of the auditor shall end immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in two thousand and six.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder, acting as here above stated, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg

Ont comparu:

1) Maître François Brouxel, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

dûment représenté par Maître Eric Sublon, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 juillet 2005;

2) Maître Georges Gudenburg, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

dûment représenté par M^e Eric Sublon, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 juillet 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire d'arrêter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre 1^{er}. Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir actionnaires à l'avenir, une société anonyme luxembourgeoise sous le nom de DEL Co. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, obligations et tous autres titres, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses participations.

Par ailleurs la société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et le transfert d'immeubles situés à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale luxembourgeoise et étrangère et lui fournir toute assistance sous forme de prêts, garanties ou de toute autre manière.

La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés qui appartiennent au même groupe que la Société.

La Société aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute Société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société est autorisée à contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'actions et obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance dans les limites de la Loi.

D'une manière générale, la Société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et de faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, intégralement libérées.

La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la Société est établi à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 5.000,- (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut (également) être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification statutaire.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de la constitution de la Société d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfices reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi dans chaque cas avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration agira de sorte à rendre effective une augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, l'Article 5 des Statuts sera modifié afin de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution et de la publication de cette modification.

Art. 6. La Société ne reconnaîtra qu'une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société.

Les actions de la Société pourront être émises ou converties à tout moment sous forme d'actions au porteur ou nominatives, au choix des actionnaires.

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts ne pourront être modifiés valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée, et à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés. Le changement de la nationalité de la Société ne pourra être décidée qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devra être tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il sera indiqué dans la convocation, le trente du mois de novembre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

Art. 9. Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 12. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Dans le cadre de l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution correcte de leurs obligations.

Art. 15. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes pour une année, déterminera leur nombre et leur rémunération.

La durée des fonctions de commissaires aux comptes prendra fin lors de chaque assemblée générale annuelle des actionnaires; ils seront rééligibles.

Art. 16. L'exercice social de la Société commencera le premier juin de chaque année et se terminera le 31 mai de l'année suivante.

Art. 17. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera l'affectation des bénéfices annuels nets.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 19. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1- Le premier exercice comptable de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un mai 2006.

2- La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il sera indiqué dans la convocation, le 30 novembre 2006 à 14.00 heures.

Souscription et libération

Les souscripteurs, dûment représentés, ont souscrit et ont libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaires	Capital souscrit (EUR)	Capital libéré (EUR)	Nombre d'actions
M. François Brouxel, prénommé	30.900,-	30.900,-	309
M. Georges Gudenburg, prénommé	100,-	100,-	1
Total	31.000,-	31.000,-	310

Les trois cent dix (310) actions de la Société ont été intégralement libérées par les souscripteurs de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, comme il a été certifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000)

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

Les personnes préqualifiées, dûment représentées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont immédiatement constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle a été régulièrement constituée, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris à l'unanimité les décisions suivantes.

1. Le siège social de la Société est établi à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et le nombre de commissaire aux comptes à 1 (un).

3. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Maître François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz, (France), le 19 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Maître Georges Gudenburg, Avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 11 novembre 1964, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Dariusz Mazur, homme d'affaires, né à Gdansk (Pologne), le 16 novembre 1962, demeurant à 81-832 Sopot, ul. Mickiewicz 33, Pologne.

4. La société de droit luxembourgeois OLIVIER FERRER EXPERT- COMPTABLE ET FISCAL, S.à r.l., avec siège social à L-1222 Luxembourg, 6, rue Beck et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.326 a été nommée commissaire aux comptes;

5. Les mandats des administrateurs et le commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2006.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, à la demande des comparants, dûment représentés, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête de ces mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire soussigné par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Sublon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, vol. 149S, fol. 27, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 juillet 2005.

T. Metzler.

(066284.3/222/431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ACQUA MARCIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.869.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour ACQUA MARCIA INTERNATIONAL S.A.

Signature

(062891.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

WORLD PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Howald, 250, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 80.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03135, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour WORLD PROJECT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062892.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

SIDERAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05885, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063006.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

SIDERAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05886, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063005.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

63372

MH-SH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 68.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03138, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour MH-SH S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062895.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

NORD IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 53.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02029, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour NORD IMMO S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(062896.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

KA FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.980.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(062899.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

GESTADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 18.014.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société GESTADOR S.A. qui s'est tenue en date du 22 juin 2005 au siège social que:

1. Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005, le Conseil d'administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, Président du Conseil,

- Markus Neuenschwander, avocat, avec adresse professionnelle à CH-6301 Zug, 1 Neugasse,

- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

2. A été réélue comme Réviseur, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2005:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063803.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

SYZ & PARTNERS EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 90.322.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 9 du 4 janvier 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06261, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(062901.3/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

PHILIP MORRIS LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 14, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 8.272.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 1985, publié au Recueil Spécial C, n° 193 du 4 juillet 1985.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06277, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Signature.

(062910.3/250/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

FOREST FOR EVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 90.804.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature.

(062917.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 7.460.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG03907, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(062921.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

FREDI, FINANCIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 68.637.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(062918.3/802/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

ELECTROFINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 21.449.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG03909, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour ELECTROFINA S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(062924.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

ATLANTICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.873.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2005, LSO-BG03911, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour ATLANTICO S.A.

Société Anonyme Holding

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(062925.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

IRONE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.654.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG03913, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour IRONE S.A., Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(062927.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

STAR GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 63.756.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 mars 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos, démissionnaire. Leur mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Pour la société STAR GROUP HOLDING S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063737.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

FRANIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 102.132.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG03917, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour FRANIMMO S.A., Société Anonyme
EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(062929.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

CLOISINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.225.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG03984, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour CLOISINVEST S.A., Société Anonyme
MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(062931.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

TRADITION EUROBOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 63.608.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Signature

Le mandataire

(062933.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

FREDI FINANCIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 68.637.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 juillet 2005, que:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Isaac Truzman, Administrateur.

Est élu Administrateur en remplacement de Monsieur Isaac Truzman, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Marco Theodoli, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 21, via Nassa, CH-6901 Lugano.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG05926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063796.3/802/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

PERMINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 74.233.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG03993, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour PERMINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(062935.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

TRADITION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 29.181.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Signature

Le mandataire

(062936.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 7.460.

Société-mère: S.A. Compagnie d'Entreprises CFE

Siège social: B-1160 Bruxelles, 40-42, avenue Herrmann-Debroux.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2004 de la S.A. COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(062937.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

COUNOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.257.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06898, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature.

(063192.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COUNOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.257.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06894, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature.

(063193.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

**VITAS CAPITAL INVESTMENTS, Société Anonyme,
(anc. VITAS CAPITAL LIFE I, Société en commandite par actions).**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 106.418.

In the year two thousand five, on the first day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VITAS CAPITAL LIFE I, a partnership limited by shares («société en commandite par actions») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by deed of the undersigned notary, on February 21, 2005, not yet published in the Mémorial C, the articles of incorporation of which have never been amended, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106.418 (the «Company»).

The extraordinary general meeting is declared opened and is presided by Mr Lionel Berthelet, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Rose-Marie Arcanger, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To approve an interim balance sheet of the Company as at 31 May 2005, showing a loss of four hundred and twenty four Euro and eighteen cents (EUR 424.18).

2. To reduce the share capital of the Company by an amount of one thousand seven hundred and fifty-two Euro (EUR 1,752) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of thirty-six thousand five hundred Euro (EUR 36,500) to thirty-four thousand seven hundred and forty-eight Euro (EUR 34,748) by reducing the nominal value of all of the shares of the Company from their current amount of ten Euro (EUR 10) to nine Euro and fifty-two cents (EUR 9.52) in order (i) to off-set the loss evidenced and approved in item 1 of the agenda and (ii) to allocate an amount of one thousand three hundred and twenty-seven Euro and eighty-two cents (EUR 1,327.82) to a reserve that may not be distributed to the shareholders of the Company but only used to compensate losses of the Company or to increase the share capital of the Company.

3. To transform the form of the Company from its current form of a «société en commandite par actions» into a «société anonyme».

4. To amend the corporate object of the Company so as to provide that article 3 shall now read as follows:

«The corporate object of the Company is the acquisition and/or the assumption of risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, either directly or through intermediary entities, by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks. The Company is a securitisation company governed by the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, always remaining within the scope of activities authorised for securitisation companies under the law of 22 March 2004 on securitisation.»

5. To change the Company's name.

6. To reclassify the Class A Shares and Class B Shares of the Company into one single class of ordinary shares, each of the existing Class A and/or Class B Shares being converted into one (1) ordinary share.

7. To amend the provisions of the articles of incorporation of the Company relating to the payment of dividends and advance payments on dividends as well as the quorum and majority requirements for the board of directors to resolve on advance payments on dividends.

8. To fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the transformation of the form of the Company from a «société en commandite par actions» into a «société anonyme».

9. To appoint Mr Idan Lavy and Mr David D. M. Flitterman as Class A Directors and Mr Jean-Robert Bartolini as Class B Director of the Company and to determine the duration of their mandate.

10. To authorise the Board of Directors of the Company to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or several directors.

11. To grant powers to each of the directors of the Company to implement the resolutions to be taken under the above points of the agenda and in particular under points 2 and 6.

12. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total share capital of thirty-six thousand five hundred Euro (EUR 36,500) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

IV) The general meeting has reviewed an interim balance sheet of the Company as at 31 May 2005, which signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The general meeting, after deliberation, adopted, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the interim balance sheet of the Company as at 31 May 2005, showing a loss of four hundred and twenty four Euro and eighteen cents (EUR 424.18).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of one thousand seven hundred and fifty-two Euro (EUR 1,752) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of thirty-six thousand five hundred Euro (EUR 36,500) to thirty-four thousand seven hundred and forty-eight Euro (EUR 34,748) by reducing the nominal value of all of the shares of the Company from their current amount of ten Euro (EUR 10) each to nine euro and fifty-two cents (EUR 9.52) each in order (i) to off-set the loss evidenced and approved in the first resolution and (ii) to allocate an amount of one thousand three hundred and twenty-seven (EUR 1,327.82) to a reserve that may not be distributed to the shareholders of the Company but only used to compensate losses of the Company or to increase the share capital of the Company.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to transform with immediate effect the form of the Company from its current form of a «société en commandite par actions» into a «société anonyme» without creating a new legal entity.

The current fiscal year began on February 21, 2005 and will end on December 31, 2005.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the object of the Company so as to provide that the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company shall now read as restated here below.

«The corporate object of the Company is the acquisition and/or the assumption of risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, either directly or through intermediary entities, by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks. The Company is a securitisation company governed by the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, always remaining within the scope of activities authorised for securitisation companies under the law of 22 March 2004 on securitisation.»

The general meeting of shareholders states that the amendment of the object of the Company has no influence on the continuation of the business of the Company and resolved to continue the current business of the Company with all its assets and liabilities as indicated in an interim balance sheet dated 31 May 2005, which shall remain attached to the present deed. The «société anonyme» will, as from now, be in charge of the bookkeeping of the «société en commandite par actions».

In accordance with articles 26-1 and 31-1 of the law dated August 10, 1915, on commercial companies as amended, a report, evidencing the assets and liabilities of the Company has been prepared by Mr Jean Bernard Zeimet, independent auditor, having its address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, on 8 June 2005, which will remain attached to the present deed, provides the following conclusions:

«On the basis of the verifications made as above detailed, we do not have any comment to make as to the value of the transformation of VITAS CAPITAL LIFE I S.c.p.a., société en commandite par actions into a société anonyme subject to Luxembourg law, which is at least 8,687 EUR.»

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the Company's name from VITAS CAPITAL LIFE I to VITAS CAPITAL INVESTMENTS.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved that the two hundred twenty (220) class A shares (the «Class A Shares») and three thousand four hundred thirty (3,430) class B shares (the «Class B Shares»), each with a nominal value of nine Euro and fifty-two cents (EUR 9.52), issued by the Company under the form of a «société en commandite par actions» shall be reclassified as three thousand six hundred fifty (3,650) ordinary shares of a «société anonyme» each with a nominal value of nine Euro and fifty-two cents (EUR 9.52), having the same rights and privileges as the existing shares, each such Class A and Class B Shares entitling to one (1) ordinary share.

The general meeting of shareholders acknowledged that following this reclassification, the three thousand six hundred fifty (3,650) ordinary shares of the Company under the form of a «société anonyme», each with a nominal value of nine Euro and fifty-two cents (EUR 9.52), are allocated as follows:

- Mr David D. M. Flitterman, Investment Banker, with professional address at Columela, 17, Madrid 28001, Spain, holds seven hundred ninety-three (793) shares;

- NOQCA PARTNER, S.L., a company established under the laws of Spain, with its registered office at Paseo de la Castellana, 40 bis, 28046 Madrid, Spain, holds two hundred twenty-nine (229) shares;
- Dr. Eran Gazit, Financial Services Executive, with commercial address at avenue de la Couronne 153, 1050, Brussels, Belgium, holds one thousand one hundred fifty-eight (1158) shares;
- Mr Idan Lavy, Investment Executive, with commercial address at avenue de la Couronne 153, 1050, Brussels, Belgium, holds seven hundred thirty-five (735) shares;
- Mr Ehud Steigman, Fund Manager, with commercial address at avenue de la Couronne 153, 1050, Brussels, Belgium, holds seven hundred thirty-five (735) shares.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the provisions of the articles of incorporation of the Company relating to the payment of dividends and advance payments on dividends as well as the quorum and majority requirements for the board of directors to resolve on advance payments on dividends in accordance with the provisions of the restated articles of incorporation.

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the transformation of the form of the Company from a «société en commandite par actions» into a «société anonyme».

Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There exists among the existing shareholders and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the «Company») in the form of a public limited company («société anonyme») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company exists under the corporate name of VITAS CAPITAL INVESTMENTS.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The corporate object of the Company is the acquisition and/or the assumption of risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, either directly or through intermediary entities, by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks. The Company is a securitisation company governed by the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, always remaining within the scope of activities authorised for securitisation companies under the law of 22 March 2004 on securitisation.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-four thousand seven hundred and forty-eight Euro (EUR 34,748) divided into three thousand six hundred fifty (3,650) shares. Each issued share has a nominal value of nine Euro and fifty-two cents (EUR 9.52).

The authorised capital of the Company is set at two million three hundred eighty thousand Euros (EUR 2,380,000) divided into two hundred fifty thousand (EUR 250,000) shares. Each authorised share of each class has a nominal value of nine Euro and fifty-two cents (EUR 9.52).

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Com-

pany or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorised and empowered by the Board of Directors for this purpose.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Form of Shares. The shares of the Company will be in the form of registered shares.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Art. 7. Transfers of shares. In the Articles of Association, a «Transfer» and «to Transfer» means any transfer, sale, pledge hypothecation, encumbrance, assignment or other disposition in whole or in part of shares or interests or the proceeds thereof (whether voluntary, involuntary, by operation of law or otherwise).

7.1 Transfers among shareholders

Transfers among shareholders are free.

7.2. Transfers of shares to Third Parties

Transfers of any shares to a third party (the «Third Party») are not permitted unless the following conditions are satisfied:

(a) the purported Transfer is a Transfer of some or all of the shares held by the relevant shareholder (the «Offered Shares»);

(b) the purported Transfer shall not result in more than fifty percent (50%) of the issued and outstanding shares of the Company being held by persons not qualifying as Luxembourg and/or United States residents or US citizens as defined in the US-Luxembourg double taxation treaty for tax purposes;

(c) the relevant shareholder (the «Transferor») shall make an offer (the «Offer») to Transfer the Offered Shares to the other shareholders (the «Other Shareholders») by a written notice (the «Notice») mentioning the offered price to be paid in cash (the «Offered Price») for the Offered Shares;

(d) the Other Shareholders have expressly rejected or have not accepted the Offer within a period of fifteen (15) business days starting as from the date of receipt of the Notice (the «Acceptance Period»);

(e) the Transfer of the Offered Shares shall be completed within a period of three (3) months starting as from the date of the express rejection (provided the express rejection has occurred within the Acceptance Period) of the Offer by the Other Shareholders or the end of the Acceptance Period, as applicable;

(f) the Other Shareholders will have the right to tag along and also be bought out on the same terms and conditions as the Transferor pro rata to the number of shares held by such Other Shareholders in the Company, in accordance with the provisions of the following sub-paragraph;

(g) the Third Party has made an offer (the «Tag Along Offer») to each Other Shareholder for the Transfer of the shares of the Company held by the Other Shareholders («Other Shareholders' Shares») to the Third Party on the same terms and conditions by a written notice (the «Tag Along Notice») mentioning the price (the «Tag Along Price»), which Tag Along Price shall also include the price for the Transfer of the Other Shareholder Shares. The Tag Along Offer for each Other Shareholder shall be limited to a number of shares corresponding to the ratio that the total number of shares held by each such Other Shareholder divided by the total number of shares outstanding at the time of the Tag Along Notice bears to the total number of Offered Shares;

(h) the Other Shareholders have expressly rejected or have not accepted the Tag Along Offer within a period of fifteen (15) business days starting as from the date of the Tag Along Notice.

Any Transfers of shares in violation of this Article 7 shall be void and unenforceable against the Company, and the shareholders making such purported Transfer shall indemnify and hold the Company and other shareholders harmless from and against any federal, state or local income taxes, or transfer taxes, including without limitation, transfer gains taxes and withholding taxes, arising as a result of, or caused directly or indirectly by, such purported Transfer. The giving of any consent to a Transfer in any one or more instances shall not limit or waive the need for such consent in any other or subsequent instances.

Any Transfer of shares will be registered in the Shareholders' Register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of Transfer entered into

the Shareholders' Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' Register any Transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 8. Increase and reduction of capital. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

However, if a contemplated capital increase or reduction would have as an effect that, as a result thereof, more than fifty percent (50%) of the issued and outstanding shares of the Company is held by persons not qualifying as Luxembourg and/or United States residents or US citizens as defined in the US-Luxembourg double taxation treaty for tax purposes, then such capital increase or reduction will have to be approved by a unanimous vote of the general meeting of the shareholders.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders, in proportion to the part of the capital that those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

If shares are issued to and subscribed for by third parties in accordance with the provisions of this article 8, which would result in a dilution of the existing shareholders, such existing shareholders shall be diluted non-uniformly among themselves in accordance with the provisions of agreements that may exist from time to time among the shareholders.

Art. 9. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III.- Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders (the «Board of Directors»).

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Director(s) and one or several Class B Director(s).

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director belonging to the same class of Directors to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 12. Management Fees and Expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Liability of the Directors. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice. The delegation of the daily management of the Company to members of the Board of Directors is subject to the previous authorisation by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

However if the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Director(s) and one or several Class B Director(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint

signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 15. Conflicts of interest - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors may appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the «Secretary»).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. If Class A and Class B Directors have been appointed, a quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office comprising at least one Class A Director and one Class B Director. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

In order for the Board of Directors to resolve to make any advance payments under Article 30, a quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of all the members of the Board of Directors holding office. If Class A and Class B Directors have been appointed, a quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of all the Directors holding office. Decisions will be taken by a unanimous vote of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 17. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 18. Independent Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more independent auditors in accordance with the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The independent auditor(s) will be appointed by the Board of Directors.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Monday of April at 10:30 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3) majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V.- Financial year, Distribution of earnings

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.

Art. 29. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 30. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the remainder of the annual net profits (the «Amount Available for Distribution») will be distributed to the shareholders in its entirety. A general meeting of shareholders will be required to alter this provision and treat the Amount Available for Distribution differently, by allocating the whole or part of it to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and provided that the foregoing provisions are not contravened, the Board of Directors will pay out ninety-five percent (95%) of all cash received within 30 calendar days of such receipt, as advance payments on dividends to the shareholders. The Board of Directors will fix the amount and the date of payment of any such advance payments.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the Articles of Association, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Ninth resolution

The general meeting of shareholders resolved to set the number of directors of the Company at three (3) and to appoint the following as Class A Directors and Class B Directors, as applicable, of the Company:

Class A Directors:

- Mr David D. M. Flitterman, Investment Banker, a United States citizen, holder of passport number 701812646, born on October 19th, 1958 in Malaga, Spain with professional address at Columela, 17, Madrid 28001, Spain;

- Mr Idan Lavy, Investment Executive, born on June 28, 1967, in Haifa, Israel with commercial address at Avenue de la Couronne 153, 1050, Brussels, Belgium; and

Class B Director:

- Mr Jean-Robert Bartolini, Chartered Accountant, born on November 10th, 1962 in Differdange, Luxembourg, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

for a period ending at the annual general meeting of the Company to be held on 2006.

Tenth resolution

In accordance with the Articles of Incorporation of the Company and in accordance with the Laws, the general meeting of shareholders resolved to authorise the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and

the representation of the Company within such daily management to one or several member(s) of the Board of Directors.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand six hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VITAS CAPITAL LIFE I, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, date du 21 février 2005, non encore publié au Mémorial C, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés, et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 106.418 (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Maître Lionel Berthelet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Rose-Marie Arcanger, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manfred Müller, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter de qui suit:

1) L'assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation d'un bilan intérimaire de la Société au 31 mai 2005 mettant en évidence une perte de quatre cent vingt quatre euros et dix-huit cents (EUR 424,18).

2. Réduction du capital de la société d'un montant de mille sept cent cinquante deux euros (EUR 1.752) de façon à le porter de son montant actuel de trente six mille cinq cents euros (EUR 36.500) à trente quatre mille sept cent quarante-huit euros (EUR 34.748) par réduction de la valeur nominale de toutes les actions de la société de leur valeur actuelle de dix euros (EUR 10) à neuf euros et cinquante deux cents (EUR 9,52) de façon à (i) apurer la perte constatée et approuvée au point un de l'agenda et (ii) affecter un montant de mille trois cent vingt-sept euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 1.327,82) à un compte de réserve qui ne peut pas être distribué aux actionnaires mais seulement être utilisé pour compenser des pertes de la Société ou augmenter le capital social de la Société.

3. Transformation de la Société de sa forme présente de société en commandite par actions en société anonyme.

4. Modification de l'objet de la Société afin que l'article 3 ait dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet social l'acquisition et/ou la prise en charge de risques liés aux obligations prises en charge par un tiers ou relatives à tout ou partie des activités de ce tiers, soit directement ou par des entités intermédiaires, en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société est une société de titrisation régie par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La Société peut fournir toute assistance à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social en restant toujours dans la portée des activités autorisées pour les sociétés de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»

5. Changement du nom de la Société.

6. Reclassification des Actions de Catégorie A et Catégorie B de la Société en une seule classe d'actions ordinaires, chaque Action de Catégorie A et de Catégorie B donnant droit à une (1) action ordinaire.

7. Modification des dispositions des statuts de la Société concernant le paiement de dividendes et les acomptes sur dividendes mais aussi des dispositions des statuts de la Société concernant les conditions de quorum et de majorité pour le conseil d'administration aux fins de décider des acomptes sur dividendes.

8. Refonte des statuts de la Société pour refléter la transformation de forme de la Société d'une société en commandite par actions en une société anonyme.

9. Nomination de M. Idan Lavy et M. David D. Flitterman comme Administrateurs de Catégorie A et M. Jean-Robert Bartolini comme Administrateur de Catégorie B de la Société et détermination de la durée de leur mandat.

10. Autorisation au Conseil d'Administration de la Société de déléguer la gestion journalière de la Société et représentation de la Société concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs.

11. Mandat à chacun des administrateurs de la Société afin de mettre en oeuvre les dispositions à être prises en vertu des points ci-dessus de l'ordre du jour et en particulier en vertu des points 2 et 6.

12. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné.

III) L'intégralité du capital social de trente-six mille cinq cents euros (EUR 36.500) étant représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) L'assemblée générale ayant revu un bilan intérimaire de la société au 31 mai 2005, lequel signé ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'assemblée générale après délibération, a adopté, unanimement, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société au 31 mai 2005 mettant en évidence une perte de quatre cent vingt quatre euros et dix-huit cents (EUR 424,18).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital de la société d'un montant de mille sept cent cinquante deux euros (EUR 1.752) de façon à le porter de son montant actuel de trente six mille cinq cents euros (EUR 36.500) à trente quatre mille sept cent quarante-huit euros (EUR 34.748) par réduction de la valeur nominale de toutes les actions de la société de leur valeur actuelle de dix euros (EUR 10) à neuf euros et cinquante deux cents (EUR 9,52) de façon à (i) apurer la perte constatée et approuvée à la première résolution et (ii) affecter un montant de mille trois cent vingt-sept euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 1.327,82) à un compte de réserve qui ne peut pas être distribué aux actionnaires mais seulement être utilisé pour compenser des pertes de la Société ou augmenter le capital social de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transformer, avec effet immédiat, la Société de sa forme actuelle de société en commandite par actions en une société anonyme, sans créer une nouvelle entité légale.

L'exercice social actuel a commencé le 21 février 2005 et s'achèvera le 31 décembre 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'objet de la Société afin que l'article 3 ait dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet social l'acquisition et/ou la prise en charge de risques liés aux obligations prises en charge par un tiers ou relatives à tout ou partie des activités de ce tiers, soit directement ou par des entités intermédiaires, en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société est une société de titrisation régie par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La Société peut fournir toute assistance à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social en restant toujours dans la portée des activités autorisées pour les sociétés de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.»

L'assemblée générale des actionnaires établit que la modification de l'objet social de la Société n'a pas d'influence sur la continuité des affaires de la Société et décide de continuer l'activité de la Société de la façon dont elle est exercée actuellement, avec tout son actif et passif, tel que le montre le bilan intérimaire de la Société au 31 mai 2005 qui restera annexé au présent acte. La société anonyme sera, à dater de ce jour, en charge de la compatibilité de la société en commandite par actions.

Conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, un rapport montrant l'actif et passif de la Société a été préparé par Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises indépendant, ayant son adresse au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg; le 8 juin 2005, qui restera annexé au présent acte, indiquant les conclusions suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de la transformation de VITAS CAPITAL LIFE I S.c.p.a., société en commandite par actions, en société anonyme de droit luxembourgeois et qui s'élève à au moins 8.687 EUR.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer le nom de la Société de VITAS CAPITAL LIFE I en VITAS CAPITAL INVESTMENTS.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que les deux cent vingt (220) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et les trois mille quatre cent trente (3.430) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), ayant chacune une valeur nominale de neuf euros et cinquante deux cents (EUR 9,52), émise par la Société sous la forme d'une société en commandite par actions seront reclassifiées comme trois mille six cent cinquante (3.650) actions ordinaires

d'une société anonyme, ayant chacune une valeur nominale de neuf euros et cinquante deux cents (EUR 9,52), ayant toutes les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, chacune des Actions de Catégorie A et de Catégorie B donnant droit à une (1) action ordinaire.

L'assemblée générale des actionnaires reconnaît que suivant cette reclassification, les trois mille six cent cinquante (3.650) actions ordinaires de la Société sous la forme d'une société anonyme, chacune ayant une valeur nominale de neuf euros et cinquante deux cents (EUR 9,52), sont attribuées comme suit:

- M. David D. M. Flitterman, banquier, citoyen américain, ayant son adresse professionnelle à Columela, 17, Madrid 28001, Espagne, détenteur de sept cent quatre vingt treize (793) actions;
- NOQCA PARTNER S.L., une société régie par le droit espagnol, ayant son siège social à Paseo de la Castellana, 40 bis, 28046 Madrid, Espagne, détenteur de deux cent vingt neuf (229) actions;
- Dr. Eran Gazit, agent de services financiers, ayant son adresse commerciale à avenue de la Couronne 153, 1050 Bruxelles, Belgique, détenteur de mille cent cinquante huit (1158) actions;
- M. Idan Lavy, agent d'investissement, ayant son adresse commerciale à avenue de la Couronne 153, 1050 Bruxelles, Belgique, détenteur de sept cent trente cinq (735) actions;
- M. Ehud Steigman, gestionnaire de fonds, ayant son adresse commerciale à avenue de la Couronne 153, 1050 Bruxelles, Belgique, détenteur de sept cent trente cinq (735) actions.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les dispositions des statuts de la Société concernant le paiement de dividendes et les acomptes sur dividendes et aussi les dispositions des statuts de la Société concernant les conditions de quorum et de majorité pour le Conseil d'Administration aux fins de décider des acomptes sur dividendes tel que cela est prévu dans le texte des statuts modifiés.

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de reformuler les statuts de la Société comme suit afin de refléter la transformation de la forme de la Société de la société en commandite par actions en société anonyme.

Chapitre 1^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Raison sociale. Il est formé parmi les actionnaires existants, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination VITAS CAPITAL INVESTMENTS.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet social l'acquisition et/ou la prise en charge de risques liés aux obligations prises en charge par un tiers ou relatives à tout ou partie des activités de ce tiers, soit directement ou par des entités intermédiaires, en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société est une société de titrisation régie par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La Société peut fournir toute assistance à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social en restant toujours dans la portée des activités autorisées pour les sociétés de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis est fixé à trente-quatre mille sept cent quarante-huit euros (EUR 34.748), représenté par trois mille six cent cinquante (3.650) actions. Chaque action a une valeur nominale de neuf euros et cinquante deux cents (EUR 9,52).

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 2.380.000) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale de neuf euros et cinquante deux cents (EUR 9,52).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les cessions d'actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Art. 7. Cessions d'Actions. Dans les Statuts, «Cession» et «Céder» signifient toute cession, vente, gage, nantissement, privilège ou toute autre disposition en toute ou partie des actions ou des droits ou fruits de celle-ci (que ce soit de façon volontaire ou non, par opération de la loi ou autrement).

7.1. Cession entre actionnaires

Les Cessions entre actionnaires sont libres.

7.2. Cessions d'Actions à des tiers

Les Cessions de toute action à un tiers (le «Tiers») ne sont autorisées que si les conditions suivantes sont réunies:

(i) la Cession envisagée est une Cession de tout ou parties d'actions détenues par l'actionnaire concerné (les «Actions Offertes»);

(j) la Cession envisagée ne devra pas avoir pour conséquence que plus de cinquante pour cent (50%) des actions émises de la Société soit détenu par des personnes n'étant pas considérées comme des résidents fiscaux de Luxembourg ou des États-Unis tel que définis dans le traité de double taxation US-Luxembourg en matière fiscale;

(k) l'actionnaire concerné (le «Cédant») devra faire une offre (l'«Offre») pour Céder les Actions Offertes aux autres actionnaires (les «Autres Actionnaires») par avis écrit (l'«Avis») mentionnant le prix en espèces devant être payé pour les Actions Offertes;

(l) les Autres Actionnaires auront renoncé expressément ou n'auront pas accepté l'Offre dans un délai de quinze (15) jours ouvrables commençant au jour de réception de l'Avis (la «Période d'Acceptation»);

(m) la Cession des Actions Offertes devra être réalisée dans une période de trois (3) mois à compter de la date de renonciation expresse (à condition que ladite renonciation expresse soit intervenue durant la Période d'Acceptation) à l'Offre ou de la fin de la Période d'Acceptation;

(n) les Autres Actionnaires auront un droit de sortie conjointe et ainsi d'être achetés selon les mêmes modalités que le Cédant pro rata au nombre d'actions détenues par chacun des ces Autres Actionnaires dans la Société en conformité avec les dispositions du sous-paragraphe suivant;

(o) le Tiers aura fait une offre (l'«Offre de Sortie Conjointe») à chacun des Autres Actionnaires pour la Cession des actions de la Société détenues par ces Autres Actionnaires (les «Actions des Autres Actionnaires») au Tiers selon les mêmes modalités par un avis écrit (l'«Avis de Sortie Conjointe») mentionnant le prix (le «Prix de Sortie Conjointe»), lequel Prix de Sortie Conjointe inclura également le prix pour la Cession des Actions des Autres Actionnaires. L'Offre de Sortie Conjointe pour chaque Autre Actionnaire sera limitée à un nombre d'actions correspondant au ratio que le nombre total d'Actions détenues par chaque Autre Actionnaire divisé par le nombre total d'Actions émises au jour de l'Avis de Sortie Conjointe représente par rapport au nombre total d'Actions Offertes;

(p) les Autres Actionnaires auront renoncé expressément ou n'auront pas accepté l'Offre dans un délai de quinze (15) jours ouvrables commençant au jour de l'Avis de Sortie Conjointe.

Toute Cession faite en violation de cet Article 7 sera nulle et inopposable à la Société et les actionnaires ayant fait une telle Cession devront indemniser et tenir la Société et les autres actionnaires quittes et indemnes en ce qui con-

cerne toute imposition au niveau de l'état, de la région, de la commune ou des droits d'enregistrement, en ce compris notamment, les impositions de plus value qui trouveraient leur origine dans ou qui seraient causées directement ou indirectement par cette Cession. L'octroi d'un accord pour une Cession en une ou plusieurs circonstances ne limitera ni ne portera renonciation en rien à la nécessité d'obtenir un tel accord dans d'autres circonstances.

Toute Cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de Cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute Cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis et/ou autorisé peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Toutefois, si une augmentation ou une réduction de capital envisagée devait avoir pour conséquence que plus de cinquante pour cent (50%) des actions émises par la Société soit détenu par des personnes n'étant pas considérées comme des résidents fiscaux de Luxembourg ou des États-Unis tel que définis dans traité de double taxation US-Luxembourg en matière fiscale, dans ce cas, cette augmentation ou réduction de capital devra être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires à l'unanimité.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent.

Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Si des actions sont émises à et souscrites par les tiers en application des dispositions de cet Article 8, ce qui aurait pour conséquence que les actionnaires de pré-existants soient dilués, ces actionnaires pré-existants seront dilués entre eux de façon non-uniforme, en application de dispositions de conventions pouvant exister de temps à autres entre eux.

Art. 9. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Chapitre III.- Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 10. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»).

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer une ou plusieurs Administrateurs de Catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de Catégorie B.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 13. Responsabilité du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix. La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

Cependant, si l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie A, et un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise,

Nonobstant ce qui précède, au cas où un administrateur aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée. Si des Administrateurs de Catégorie A et de Catégorie B ont été nommés, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée comprenant au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Afin que le Conseil d'Administration décide de distribuer un acompte sur dividende conformément à l'Article 30, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés. Si des Administrateurs de Catégorie A et de Catégorie B ont été nommés, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 18. Commissaires aux comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par le Conseil d'Administration.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier lundi d'avril à dix heures et demi (10.30).

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications des Statuts proposées et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et ils peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Procédure. L'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le Conseil d'Administration ou par une personne nommée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la loi.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée conformément avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers (2/3) des votes des actionnaires présents ou représentés est requise à ces assemblées.

Art. 27. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui le demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Conseil d'Administration.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 28. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 30. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, la répartition du solde des bénéfices annuels nets («Montant Disponible pour la Distribution») sera distribuée aux actionnaires dans son intégralité. Une assemblée générale des actionnaires sera requise pour modifier cette provision et traiter le Montant Disponible pour la Distribution différemment, en versant la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux actionnaires d'un montant de quatre-vingt-quinze pour cent (95%) de toute somme reçue par la Société dans les 30 jours ouvrables de cette réception, sous réserve de respecter les conditions fixées par la Loi et les dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer à trois (3) le nombre d'administrateurs de la Société et de nommer les personnes suivantes comme Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B de la Société:

Administrateurs de Catégorie A:

- Monsieur David D. M. Flitterman, banquier, citoyen américain, détenteur du numéro de passeport 701812646, né le 19 octobre 1958 à Malaga, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Columela, 17, Madrid 28001, Espagne.

- Monsieur Idan Lavy, agent d'investissement, né le 28 juin 1967 à Haifa, Israël, ayant son adresse commerciale à avenue de la Couronne 153, 1050 Bruxelles, Belgique;

Administrateur de Catégorie B:

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, Chartered Accountant, né le 10 novembre 1962 à Differdange, avec adresse professionnelle à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2006.

Dixième résolution

Conformément aux Statuts de la Société et à la Loi, l'assemblée générale des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société aux fins de cette gestion journalière à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berthelet, R.-M. Arcanger, M. Müller, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2005, vol. 895, fol. 33, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(066465.3/239/1034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

**VITAS CAPITAL INVESTMENTS, Société Anonyme,
(anc. VITAS CAPITAL LIFE I, Société en commandite par actions).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 106.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(066466.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

CARRUS FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.552.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(062938.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

EMKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 45.073.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(062939.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

BM PLACE D'ARMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 95.042.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062942.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

MATHIS PROST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z. I. Rolach.
R. C. Luxembourg B 781.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062945.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

GRN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 54.580.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(062957.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

GRN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 54.580.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(062958.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

GRN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 54.580.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(062962.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

MATHIS PROST GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z. I. Rolach.
R. C. Luxembourg B 40.945.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062947.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

FIDUCIAIRE DE BELAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 29, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 101.519.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062948.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

METZLEREI J-M OSWALD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 137, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 57.237.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062949.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

THALIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.459.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour THALIE S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(062950.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

ROWIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 86.738.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(063263.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

TEGOLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.688.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour TEGOLA INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(062951.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

LHETRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 67.526.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062952.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

ETS NEU, SUCCESEUR JEAN-MARIE ARENS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg.
R. C. Luxembourg B 21.034.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(062954.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

WELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.386.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(063513.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

WELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.386.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(063509.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

OFFICELINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7315 Steinsel, 21, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 100.867.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(062960.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

POLYMARK TRADING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 36.202.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de POLYMARK TRADING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(062964.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

PENUCHA & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 95.018.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de PENUCHA & CO S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(062965.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

ANDAVA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.168.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 juin 2005

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs en fonction, à savoir:

- Monsieur Hans-Peter Jenni, demeurant à Nicolaïdes Street, 29/203, 8011, Paphos, Chypre;
- Monsieur Alain Mayor, demeurant au Chemin de la Vignette, 1122, Romanel-sur-Morges, Suisse;
- Madame Mzia Totladze, demeurant Griboedova St., 20, Tbilisi, Géorgie;

pour un nouveau terme d'un an, leur mandat viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2006.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes actuellement en fonction, la FIDUCIAIRE LEMAN S.A., ayant son siège social au 21, Saint-Laurent, 1000, Lausanne, pour un nouveau terme d'un an. Son mandat viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour ANDAVA HOLDING S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

D. Ransquin

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063863.3/565/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

DENTSPLY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social EUR: 42.373,050.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 88.076.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des associés tenue en date du 7 juillet 2005

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet au 12 mai 2005, de Monsieur James Robert Metcalfe, demeurant au 570, West College Avenue, 17.405 York, Pennsylvania (U.S.A.) de sa fonction de gérant au sein de la société.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet au 12 mai 2005, à la fonction de gérant de la société en remplacement du gérant sortant:

- Monsieur Robert John Winters, demeurant au 965, Wyndsong Drive, 17403, York, U.S.A.

Ce mandat est conféré au nouveau gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour DENTSPLY EUROPE, S.à r.l.

J. Buckley

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063864.3/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

InterLangues S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

H. R. Luxemburg B 70.371.

AUFLÖSUNG

Auszug

Es erhellt aus einer Urkunde, aufgenommen durch Maître Jean Seckler, Notar mit dem Amtswohnsitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg), am 28. Juni 2005, einregistriert in Grevenmacher, am 8. Juli 2005, Band 532, Blatt 29, Feld 10:

I.- Dass die Aktiengesellschaft InterLangues S.A., mit Sitz in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 70.371), gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 664 vom 2. September 1999.

II.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, laut Aktienregister, alleiniger Inhaberin aller Aktien vorgenannter Gesellschaft ist.

III.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, beschliesst die Gesellschaft, welche jegliche Tätigkeit beendet hat, aufzulösen und zu liquidieren.

IV.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, hiermit und mit sofortiger Wirkung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Abwicklung beschliesst.

V.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt jede und alle Verbindlichkeiten der Firma geregelt zu haben.

VI.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, alle Aktiva übernimmt sowie alle etwaige Passiva der aufgelösten Gesellschaft begleichen wird.

VII.- Dass die Abwicklung ausgeführt und abgeschlossen ist und dass besagte Gesellschaft hiermit als endgültig aufgelöst zu betrachten ist.

VIII.- Dass keine Aktienzertifikate und kein Aktienregister ausgestellt wurden.

IX.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

X.- Dass die Geschäftsbücher während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, aufbewahrt werden.

Für gleichlautenden Auszug, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 20. Juli 2005.

J. Seckler

Notar

(063906.3/231/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

DENTSPLY BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 125.000.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 92.724.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des associés tenue en date du 7 juillet 2005

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet au 12 mai 2005, de Monsieur James Robert Metcalfe, demeurant au 570, West College Avenue, 17.405 York, Pennsylvania (U.S.A.) de sa fonction de gérant au sein de la société.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet au 12 mai 2005, à la fonction de gérant de la société en remplacement du gérant sortant:

- Monsieur Robert John Winters, demeurant au 965, Wyndsong Drive, 17403, York, U.S.A.

Ce mandat est conféré au nouveau gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour DENTSPLY BENELUX, S.à r.l.

J. Buckley

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063865.3/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

S.I.I.C. S.A., SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET COMMERCIAUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 42.959.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 juin 2005, enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2005, volume 532, folio 30, case 9:

I.- Que la société anonyme SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET COMMERCIAUX S.A., en abrégé S.I.I.C. S.A., (ci-après désignée S.I.I.C. S.A.), ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 42.959), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 1993, publié au Mémorial C numéro 214 du 11 mai 1993,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 336 du 24 juillet 1995,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par une décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 décembre 2001, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C numéro 491 du 28 mars 2002.

II.- Que sa mandante s'est rendue propriétaire de la totalité des actions de la société S.I.I.C. S.A.

III.- Que sa mandante, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société S.I.I.C. S.A. a décidé de la dissoudre.

IV.- Que par la présente, la mandante décide de prononcer la dissolution anticipée de la société S.I.I.C. S.A., avec effet immédiat.

V.- Que l'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout le passif de la société dissoute.

VI.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII.- Que décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes.

VIII.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires représentant les mille deux cent cinquante (1.250) actions de la société.

IX.- Que les livres et documents de la société S.I.I.C. S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juillet 2005.

J. Seckler

Notaire

(063919.3/231/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

J. HIRSCH & CO INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 102.323.

Extrait de la convention de cession de parts datée du 30 mai 2005

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 30 mai 2005, la société J. HIRSCH & CO NV ayant son siège social à De Ruyterkade 62, Curaçao, Antilles Néerlandaises a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 125 parts sociales d'une valeur de 100,- EUR chacune, à la société RAUPUS CONSULTADORIA E MARKETING LDA ayant son siège social à Rua dos Murças n° 88, 9000-058 Funchal (Madeira), Portugal.

Ainsi les parts de la société à responsabilité limitée J. HIRSCH & CO INTERNATIONAL sont réparties de la manière suivante:

- RAUPUS CONSULTADORIA E MARKETING LDA: 125 parts.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour la société

J.-P. Verlaine / R. Thillens

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063866.3/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

ZARATTINI ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 94.486.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 juin 2005, enregistré à Grevenmacher, le 5 juillet 2005, volume 532, folio 25, case 1:

I.- Que la société anonyme ZARATTINI ADVISORY S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.486, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 824 du 8 août 2003.

II.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme ZARATTINI ADVISORY S.A. et qu'en tant actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

IV.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juillet 2005.

J. Seckler

Notaire

(063915.3/231/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

SOCAZUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8019 Strassen, 2, rue du Bois.

R. C. Luxembourg B 102.213.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de SOCAZUR S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(062966.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

63401

LESMUSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.533.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 juin 2005, enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2005, volume 532, folio 30, case 8:

I.- Que la société anonyme LESMUSES S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 59.533), a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 4 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 495 du 11 septembre 1997,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc belge en euros par une décision prise par le Conseil d'Administration tenue en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 502 du 29 mars 2002.

II.- Que sa mandante s'est rendue propriétaire de la totalité des actions de la société LESMUSES S.A.

III.- Que sa mandante, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société LESMUSES S.A. a décidé de la dissoudre.

IV.- Que par la présente, la mandante décide de prononcer la dissolution anticipée de la société LESMUSES S.A., avec effet immédiat.

V.- Que l'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout le passif de la société dissoute.

VI.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII.- Que décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes.

VIII.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur n° 3 à 4 représentant les cent vingt-cinq (125) actions de la société ainsi que le registre des actionnaires.

IX.- Que les livres et documents de la société LESMUSES S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juillet 2005.

J. Seckler

Notaire

(063900.3/231/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

POLYRECYCLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 81.513.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04998, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour la société POLYRECYCLE S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(063127.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

POLYRECYCLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 81.513.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04997, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour la société POLYRECYCLE S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(063128.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

ARTAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.901.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 28 juin 2005

Conseil d'Administration:

Monsieur Emile Vogt, Administrateur
demeurant à L-5890 Dalheim
Monsieur Paul Köhler, Administrateur-Délégué
demeurant à NL-6883 CM Velp
Monsieur Bernard Darimont, Administrateur-Délégué
demeurant à B-3080 Tervuren
Madame Françoise De Wael, Administrateur-Délégué
demeurant à B-6700 Arlon

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège à Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle les mandats de Messieurs Bernard Darimont, Paul Köhler et Emile Vogt ainsi que de Madame Françoise De Wael en tant qu'administrateurs et de Messieurs Bernard Darimont et Paul Köhler ainsi que de Madame Françoise De Wael en tant qu'administrateurs-délégués. Les mandats viennent à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.

L'Assemblée renouvelle également le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers à Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

ARTAL INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066337.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ARTAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.901.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ARTAL INTERNATIONAL S.A.

Signature

(066339.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

WP ROAMING III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 109.535.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of the month of June.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware and having its principal place of business at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, USA and having file number 3165920 assigned by the Secretary of State of the State of Delaware represented by M^e Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 27th June 2005 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company WP ROAMING III, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name WP ROAMING III, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

Art. 11. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment EUR
WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P.	250	12,500
Total	250	12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.

Extraordinary general meeting

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

287-289, route d'Arlon,
L-1150 Luxembourg.

2. The following person is named manager (with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Richard Brekelmans	Manager	287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg	12th September 1960	Amsterdam (The Netherlands)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2005.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., une limited partnership créée et existante sous les lois de l'Etat du Delaware et ayant son principal établissement au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017-3147, Etats-Unis d'Amérique et étant enregistrée sous le numéro 3165920 auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, représenté par M^e Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 juin 2005 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée WP ROAMING III, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de WP ROAMING III, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permet-

tant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement EUR
WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P.	250	12.500
Total	250	12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 2.000.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

287-289, route d'Arlon,
L-1150 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant (avec pouvoir de signature individuel) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Richard Brekelmans	Gérant	287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg	12 septembre 1960	Amsterdam (Pays-Bas)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Panichi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 juillet 2005, vol. 432, fol. 33, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(066322.3/242/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

STELTH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 83.380.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Signature.

(063655.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

STELTH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 83.380.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Signature.

(063652.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

EAST WESTERN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 71.282.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 mars 2005

Le mandat des Administrateurs étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a décidé de nommer en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010:

- Monsieur Marc Van Hoek, Expert-Comptable, domicilié professionnellement 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

- MANAGER, S.à r.l., une société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

- DIRECTOR, S.à r.l., une société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant arrivé à son terme, l'Assemblée a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010:

- Monsieur Bruno Marchais, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, domicilié au 48-50, rue R. Poincaré, L-2342 Luxembourg.

Décision du Conseil d'Administration tenu en date du 17 mars 2005

- Le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Marc Van Hoek, Expert-Comptable, domicilié professionnellement 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064123.3/1629/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

TRENUBEL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.444.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2005

Acceptation de la démission de Madame Rachel Backes en tant qu'Administrateur.

Nomination de la société FMS SERVICES S.A., comme Administrateur, en remplacement.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour la société TRENUBEL S.A.

S.G.A. SERVICES

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063748.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.
